

Réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales

Compte rendu de la réunion du mardi 2 avril 2013

Présents :

Baraka Zakia : Service Ecoute Brunehaut Lille
Dernis David : S.P.I.P Verquigneul
Duwat Aurélie : U.E.M.O Hénin-Beaumont
Fasquel Camille : Police Nationale Lens
Flahaut Juliette : Service Ecoute Brunehaut Lille
Lecomte Cécile : Maison De la Solidarité Bully-les-Mines
Liotard Laurent : Systémia Lens
Luczak Edwige : Maison De la Solidarité Hénin-Beaumont
Mayeur Nathalie : Maison De la Solidarité Bully-les-Mines
Monbelli Delphine : C.S.A.P.A Liévin
Noël Martine : Systémia Lens
Nowak Véronique : Centre Hospitalier Hénin-Beaumont
Pattou Claire : Maison De la Solidarité Bully-les-Mines
Pillion Stéphanie : Association Accueil 9 de cœur Lens
Vanquelof Stéphanie : M.A Béthune
Vienne Maryse : M.A Béthune
Voisin Aurore : U.E.M.O Hénin-Beaumont
Wittouck Charlotte : Equipe de Liaison Addictologie Hénin-Beaumont
Zielinski Frédérique : S.P.I.P de Béthune
Ziolkowski Danièle : Centre Hospitalier Hénin-Beaumont

Exusés :

Anger Bourez Pauline: Mairie Lens
Bourdeche Ahmed: Centre d'hébergement Famille et demandeurs d'asile LENS
Clapcich Jacques: Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
Delvallez Valérie : Accueil 9 de cœur Lens
Evraert Armelle: S. P. I. P. Béthune
Flodrops Marie-Nadine: Soginorpa Douai
Gruau Muriel Gruau : Défenseur des enfants Lens
Hoffman Virginie : Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Arras
Lollivier Sarah: M.D.S Arras
Mattioli Alexandra : T.G.I de Béthune
Olivier Audrey : Association Accueil 9 de cœur Lens
Pognici Jean-Daniel: Soginorpa Douai
Seys Nathalie : Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Arr
Wierciock Jean-Michel : Sous-Préfecture de Lens

Situation de la famille M c'est un accompagnement concernant l'ensemble de la famille.

Rencontre avec Madame M en septembre 2011, elle est mariée avec Monsieur M depuis 1998. Ils ont trois enfants. Deux garçons âgés de 13 et 10 ans et une fille de 7 ans.

Madame M a perdu sa mère d'une rupture d'anévrisme alors qu'elle n'avait que 11 ans. Elle est issue d'une relation extra-conjugale, porte le nom de famille d'un homme qu'elle reconnaît comme père et non comme beau-père. Son père biologique serait décédé des suites d'excès de consommation d'alcool quand elle avait neuf ans. Suite au décès de ses parents, la fratrie est confiée à la sœur aînée. Ils auraient été victimes de maltraitance. Elle raconte qu'elle pouvait être enfermée dans un grenier nourri à l'eau et au pain. Ils en auraient parlé à l'école, cependant ils se sont rétractés suite à la réaction violente de leur sœur.

Monsieur M est couvreur plaquiste en C.D.I et Madame perçoit une pension d'invalidité. C'est Madame qui a sollicité un rendez-vous auprès du service social local pour des raisons financières. Elle expose de nombreux impayés, des coupures de gaz, de gros retards de loyer, un risque d'expulsion locative, un découvert bancaire élevé, de multiples crédits à la consommation, également des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires des enfants.

Madame paraît très angoissée, elle tremble en s'exprimant et se dit honteuse de cette situation et se sent mal par rapport au fait de ne pas être en mesure de subvenir aux besoins de ses enfants.

Monsieur M n'est pas au courant de cette démarche et Madame dit que de toute façon il ne serait pas d'accord. Elle explique que Monsieur dépense sans compter qu'il ne se fixe aucune obligation, aucune contrainte, qu'il a son propre compte bancaire. Madame assumerait seule les charges de la famille, avec les prestations familiales et sa pension d'invalidité.

Rapidement Madame évoque des difficultés dans son couple, et tout particulièrement des difficultés à communiquer. Monsieur aurait des comportements changeants. Selon, Madame il aurait été diagnostiqué bipolaire et aurait un suivi irrégulier au Centre Médico Psychologique pour ses troubles.

Madame explique qu'elle se déplace peu. Elle vient d'ailleurs accompagnée d'une amie. Elle se dit impeccable de se déplacer seule. Et qu'aujourd'hui si elle fait cette démarche, c'est qu'elle craint une expulsion locative et qu'il y a risque de saisie par les huissiers.

Un rendez-vous est proposé au domicile afin de mieux connaître le contexte de vie de Madame, des enfants et de la place de Monsieur. Madame accepte, mais souhaite que ces rencontres se passent en l'absence de Monsieur. Un document est acté avec des objectifs bien définis. Il s'agit d'objectifs financiers et cela donne la possibilité à Madame de s'exprimer, car elle fait part de son isolement. Au fil des entretiens, Madame se confie peu à peu et parle de violence entre elle et son mari. Elle ne se sent pas en mesure de contraindre Monsieur qui achèterait des équipements hifi, des téléphones portables, des vêtements pour lui. Madame a très peur des huissiers, et se prive beaucoup même sur ses repas. Son angoisse est visible, elle pleure beaucoup, elle tremble quand elle s'exprime, on peut sentir qu'elle est très insécurisée. Madame Lecomte constate qu'elle est dans l'incapacité de contacter seule des organismes et qu'elle est cloîtrée chez elle. Madame M ne sort jamais seule, elle est toujours accompagnée d'une amie ou de Monsieur. La seule fois où elle sort seule, c'est pour accompagner les enfants à l'arrêt de bus de l'école, qui n'est pas très loin.

Il lui arrive d'évoquer une séparation cependant elle l'appréhende également, ne sachant pas si elle arrivera à s'assumer seule. Elle émet pourtant l'envie de s'échapper un peu. Elle évoque

avoir peur de Monsieur sans détailler, mais précise que celui-ci n'est pas violent avec les enfants, ce que confirme ceux-ci.

En décembre 2011, Madame est toujours dans l'interrogation et remet de plus en plus en question son couple en disant qu'elle fait beaucoup de sacrifice et qu'elle n'aurait que du mépris.

Elle dit : « C'est difficile avec lui, je crois que je serai mieux sans lui, car il ne pense qu'à lui »

En janvier 2012 Madame M contacte Madame Lecomte et lui signale en pleine panique le départ de Monsieur.

Suite à une violente dispute avec lui, insultes, casse d'objets dans la maison, elle aurait exigé son départ. Monsieur M serait parti en colère. Madame signale que Monsieur aurait dit : « Parce que tu m'as mis dehors, je ne reviendrai plus »

Madame est effondrée se culpabilise à peur de ne pas savoir gérer sa vie. Madame Lecomte se rend chez elle l'après-midi afin de désamorcer la situation.

En effet, Madame est de nouveau envahie par ses émotions, elle se tord les mains, pleure, suffoque quand elle parle.

Au cours des entretiens suivants, Madame raconte sa rencontre avec Monsieur. Ils se sont connus elle avait 15 ans. Un an plus tard, elle part vivre dans la famille de Monsieur, et s'y sent bien. Cependant, elle réalise que dès cette époque, qu'elle existe à travers les désirs de Monsieur, qui déciderait de tout.

Elle a dû arrêter ses études et n'avait pas le droit de travailler, elle ne sortait même pas toute seule dans la rue.

Les mois qui ont suivi le départ de Monsieur, Madame a été très affectée, mais elle maintient tout de même le souhait de se séparer. Elle est relativement ambivalente, car elle dit que c'est difficile, mais reconnaît les bénéfices de cette séparation. Elle est moins angoissée du fait qu'elle n'est plus contrôlée sur ces faits et gestes et prend plaisir à recevoir des amis. Elle est autonome dans la gestion de son budget, et réussit à stabiliser sa situation financière. Cependant, elle parle encore de son attachement à Monsieur et il est encore très présent alors qu'il a une nouvelle amie. Il a un côté que l'on pourrait qualifier de harcelant, il l'a suivi à l'école, l'appelle constamment sur son téléphone portable, l'insulte la dévalorise en présence des enfants, de ses amies. Il ferait des visites chez Madame à toute heure sans prévenir. Il l'a menacé quant à la possibilité qu'elle s'engage dans une nouvelle relation et il lui arrive d'instrumentaliser le fils aîné du couple. Celui-ci est mandaté pour contrôler l'emploi du temps de sa mère, voir l'insulter à la place de Monsieur.

La belle famille de Madame prend parti pour Monsieur, et pointe Madame comme étant le problème, responsable des maux de ses enfants, des maux de Monsieur. La grand-mère maternelle peut aussi utiliser les enfants contre Madame, qu'elle rend et qu'elle désigne comme étant responsable. Cela culpabilise Madame, de sa séparation avec Monsieur.

« Tu es une mauvaise mère, tu as besoin des assistantes sociales, tu es un cas social, tes enfants méritent mieux » tel serait le discours de la grand-mère.

Madame devait contacter l'équipe Brunehaut, cependant ne le faisant pas, Madame Lecomte a fait la démarche avec Madame en l'accompagnant. Elle vient au rendez-vous en n'étant pas rassurée du tout, mais l'entretien se passe bien, et elle est capable d'expliquer l'origine de sa venue, ses angoisses, sa difficulté à se détacher de la famille de Monsieur, le fait qu'elle se sente attachée à sa belle-mère, qu'elle lui est reconnaissante parce qu'elle l'a hébergée, mais que cela est difficile, car celle-ci n'accepte pas la séparation d'avec son fils.

Un rendez-vous est proposé à Madame avec un psychologue, mais seule cette fois et elle n'ira pas et n'appellera pas non plus pour s'excuser.

Depuis septembre 2011, Madame a beaucoup évolué, elle est beaucoup plus sereine, elle prend plus soin d'elle. Elle a toujours beaucoup de difficultés pour sortir seule, mais elle réinvestit sa maison. Elle retapisse, elle repeint, etc.

C'est une mère aimante, elle sait interpeller les services de la Maison de la Solidarité si elle en éprouve le besoin, et elle a des amies qui sont très présentes pour elle. Elle participe à des activités manuelles et sportives dans son quartier. Elle prend sa place de mère dans la scolarité de ses enfants.

Elle dit vouloir se détacher de l'emprise que Monsieur aurait sur elle et elle veut demander le divorce. Elle a très peur, cependant elle prend un rendez-vous avec son avocat.

Elle reste très fragile, et le discours dévalorisant de Monsieur impacte le regard des enfants sur leur mère. Et elle dit ressentir un vide affectif très fort depuis le départ de Monsieur et l'absence de la famille de monsieur est difficile à gérer.

Elle explique que lorsque les enfants sont quelques jours chez leur père elle se sent très mal et elle peut rester dans son salon les volets fermés en se balançant sans arrêt. La solitude lui est insupportable. Les enfants lui donnent une raison d'exister et leur absence et la peur qu'ils ne reviennent pas et qu'ils préfèrent leur père et la famille de celui-ci est intolérable pour elle.

Le questionnement de Mme Lecomte est celui-ci

- Comment l'aider à tenir son projet de divorce ?
- Comment dire à Madame qu'elle se rapproche d'un autre homme qui lui aussi peut la dévaloriser dans son discours,
- comment aider Madame a accepté un accompagnement thérapeutique,
- comment la rassurer, quand elle explique qu'elle se sent trop fragile encore aujourd'hui,
- Madame Lecomte s'interroge aussi sur son accompagnement avec Madame, est-elle trop présente ou pas assez ?

Questionnement du public

- Pour quelle raison Madame est-elle en invalidité ?

Pour des crises d'angoisse, une incapacité à sortir de chez elle, à travailler. Elle est en invalidité pour certaines phobies, cependant sans suivi.

Madame illustre bien ce qu'est le vide affectif, même si Monsieur est horrible, il est là ! Elle semble être dans la notion d'abandon. Elle a été abandonnée dans son enfance et aujourd'hui elle est abandonnée par l'homme qui l'a accueillie et sa famille.

Mais pour qu'il l'abandonne, elle a dû lui demander sinon il ne l'aurait pas forcément fait. Lors d'une dispute, elle lui a dit : « Je veux que tu partes » elle a peut-être été débordée par un élan. On fait tous des choix que l'on regrette.

-L'objectif est-il de faire tenir le divorce ? (Pour Madame Lecomte)

Oui. Je pense que cela serait bien.

Mais peut-être que madame à contrario pense que cela ne serait pas bien, ce qui rend les choses compliquées. Madame pense que si son mariage s'arrête, elle va mourir. Ce qui n'est pas vrai bien évidemment de notre point de vue, mais parfois, certaines personnes préfèrent être mal accompagnés que seule !

En disant qu'il faut faire une thérapie, Madame répond : « non, cela va me casser »

De plus, Madame semble s'intéresser de nouveau à un homme qui serait lui aussi violent et dévalorisant. Ses amies lui disent que c'est un homme qui semble être « dur » avec elle.

-Est-ce qu'elle en prend conscience ?

Elle dit que oui, mais que finalement elle est bien avec lui. Qu'il comble le vide affectif qu'elle ressent.

Madame semble aller bien, mais pas dans notre définition à nous ! « C'est une femme sous influence, elle était sous l'influence d'un homme elle est sous l'influence de la Maison de la Solidarité qui lui dit : il faut divorcer, sous l'influence de ses amies qui lui disent que le nouvel ami est dur »

Sous l'influence : mais c'est elle qui vient à la Maison de la Solidarité demander qu'on la divorce. Malgré, elle, elle vient chercher des gens qui vont décider pour elle. C'est donc un processus actif !

Madame a envie de changer, mais entre l'envie et la capacité de reprendre en main sa vie, les deux solutions sont difficiles pour elle cela est difficile et elle est et elle « cherche » à être sous influence. Si son mari s'en va réellement, elle en recherche un autre au même comportement. C'est ce qui est très paradoxal. Cela peut continuer longtemps parce que ses amies, les professionnels ne peuvent pas combler pas le vide affectif.

On ressent bien que le lien qu'elle a avec les hommes reflète une histoire catastrophique, entre un père qui la conçoit et qui meurt d'alcoolisme, son père adoptif qui meurt assez vite aussi.

Son fils aîné est relativement violent avec Madame M, plus ou moins sous la demande de son père qui lui demanderait de l'espionner. Même s'il souffre de cette situation et qu'il en recherche de tendresse de la part de sa mère, il ne s'autorise pas trop à le faire, puisqu'il se sent investi d'une mission.

Son mari n'étant plus là, il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui surveille cette dame qui a besoin d'être sous influence cela est alors attribué au gamin de 13 ans ! C'est comme si quoi qu'il se passe, l'importance pour madame est de rester sous influence inconsciemment bien sûr.

La question qui se pose est : Si ne le lui fait plus, cette « tâche » va revenir au gamin de 10 ans ?

Apparemment le fils aîné est très investi par la famille de Monsieur, les autres enfants le sont beaucoup moins.

L'enfant de 10 ans est plus proche de la mère ainsi que la petite.

Le risque de se rapprocher de sa mère est qu'il finisse lui aussi par être violent envers sa mère. Madame recherche à être sous l'influence de quelqu'un, le fils de 13 ans est identifié pour jouer ce rôle, il faut faire attention à ce que l'enfant de 10 ans ne vienne pas combler ce vide si celui de 13 ans arrête. En effet, en se rapprochant de sa mère il va vouloir qu'elle aille mieux et va faire comme son père !

Ce qui reste étonnant, c'est que Monsieur ayant refait sa vie pourrait se dire : « Elle est prise en charge, je peux la quitter et vivre autre chose. » Lui aussi essaie de dire quelque chose que l'on ne comprend pas.

Comment réagit Madame face aux visites surprises de Monsieur ?

Elle a peur de lui.

Elle n'a pas réussi à poser des limites, à s'affirmer un peu ?

Il n'a plus les clés de la maison, mais Monsieur arrive à entrer quand la maison est ouverte. Elle a changé de numéro de téléphone, il arrive à le récupérer en le demandant aux enfants.

Est-ce que Madame peut réellement se projeter dans une autre situation ? Il est possible qu'elle ne le puisse pas, le jour ou l'étayage réalisé grâce au soutien des travailleurs sociaux s'arrête elle peut risquer de s'effondrer.

Dans les institutions qui hébergent des familles, ces situations arrivent.

Et même en milieu pénitencier, à peine sorti ils y reviennent ! C'est le cas également dans les hôpitaux. Dès qu'il y a un travail de soutien, d'étayage psychologique, etc. ..., il y a souvent un effet de restauration de l'estime de soi quelque chose de l'ordre de l'ascension puisque l'on vient combler ce vide affectif. S'il y a emprise, c'est qu'il y a matière à emprise et certaines personnes ont besoin de celle-ci.

Dans l'histoire de Madame M, il y a des traumatismes quelque chose s'est cassé qui ne redémarre pas. Donc elle ne peut pas sortir de cette influence, sans qu'un profond travail psychologique soit réalisé. C'est presque avec la génération d'au-dessus qu'il faut aller travailler. On travaille avec une situation qui se vit aujourd'hui, mais cela a été construit dans le passé. On travaille sur le résultat du traumatisme, alors qu'il faudrait travailler sur « la maladie. »

Monsieur M n'essaie pas de s'investir dans son rôle de père, cependant il serait peut-être opportun de s'intéresser à la belle-mère. Puisqu'elle s'occupe des enfants peut-être a-t-elle envie de les garder, peut-être la grand-mère qui est dans un rôle parental (puisque'elle dénigre, Madame, M en tant que mère).

Pourquoi Madame M donne-t-elle les enfants puisqu'il n'y a pas eu de jugement ?

C'est à la demande des enfants et la famille de Monsieur M a été présente pour les enfants.

L'hypothèse ce n'est pas une famille qui l'a « broyée », mais au contraire une famille qui l'a soutenue (tellement soutenue que cela est devenu maltraitant). Madame a essayé de venir « se réparer » dans cette famille, de tout ce qu'elle a vécu dans son enfance et cela n'a pas fonctionné, ce qui entraîne un aveu d'échec. S'il y a échec cela signifie : « je ne peux pas partir puisque je ne suis pas réparée » donc elle reste dans l'envie de s'en sortir sans réellement pouvoir s'en sortir. (C'est là un paradoxe insupportable pour les professionnels et également pour ses amies)

Le paradoxe c'est : Il y a des couples qui se forment, par ce que l'un des deux est en souffrance et l'autre à envie de l'aider. La personne ne peut pas aller mieux puisque si elle va mieux, le couple perd de son sens, et s'il ne va pas mieux l'autre est quand même en échec et il y a un risque de devenir violent, par exemple.

Lorsqu'il y en a un qui se place dans la complémentaire haute (se met en position de dominance) c'est ambivalent, car c'est « une fois je l'aime, une fois je ne l'aime pas ». Si l'influence n'existe plus, il est possible que la personne se dise : je n'existe plus.

D'ailleurs Madame M l'évoque si je n'ai plus rien autour de moi, je n'existe pas. C'est peut-être le cas pour lui, il a vite remplacé, Madame, M ! Peut-être se dit-il : « si je perds ma place, je n'existe plus » et dans ce cas précis, il y a des tensions de chaque côté ce qui crée cette ambivalence. C'est très compliqué pour quelqu'un de dire tout d'un coup : « je veux être autonome ». Être autonome cela signifie s'imposer et arriver à dire à l'Assistante sociale : « je ne divorce plus, même si vous m'avez aidée, que vous avez fait beaucoup de choses pour moi »

Est-on prêt pour nous les professionnels de l'accompagnement à entendre cela ?

Conclusion :

Que veut exactement cette dame. Pour l'aider, il faudrait lui donner plusieurs pistes afin qu'elle puisse faire ses choix. Plus on pense des choses, plus on oriente des choses. Plus on laisse le choix aux gens plus on les laisse « grandir ».

Les membres du réseau proposent à Madame Lecomte si elle le souhaite, de pouvoir intervenir de nouveau lors de la prochaine réunion à propos de cette situation

Le réseau

Suite au questionnaire qui a été remis au réseau, nous souhaiterions savoir si vous pensez qu'une réunion de réseau par mois est un bon rythme ?

Après discussion, une proposition est faite afin que les réunions de réseau aient lieu une fois tous les deux mois à partir du mois de septembre.

Les journées de sensibilisation aux violences conjugales

À la demande du réseau, nous informons que les journées de sensibilisation aux violences conjugales sont financées par le comité de pilotage. Cette formation est accessible à tous.

Le service Brunehaut

Juliette Flahaut responsable du service Brunehaut de l'association de réinsertion sociale nous informe qu'il y a eu un travail de restructuration, suite à un manque de financement. L'activité sur le Pas-de-Calais est donc fortement réduite. Depuis plusieurs années le service Brunehaut est très déficitaire. Cependant, si les personnes en difficulté ne peuvent plus avoir une écoute directe, elles peuvent toujours composer le 39 19. Ce service a une amplitude horaire de 9 heures à 22 heures.

L'assemblée Générale du réseau et la conférence « De l'esprit de la loi à l'application de la loi »

Le sous-préfet souhaite accueillir le réseau de Prévention et lutte contre les Violences Conjugales en sous-préfecture de Lens le mercredi 19 juin 2013 à 15 heures.

Le rapport d'activité de cette année sera présenté. Une conférence clôturera l'Assemblée Générale.

Madame Lescaut Vice Procureure de la république, Madame Mattioli Juge d'Application des peines au Tribunal de Grande Instance de Béthune ont été sollicitées afin de participer à cette conférence ainsi que Monsieur Derycke Capitaine Police Adjoint au chef de l'Unité de Protection Sociale de la sûreté Départementale en charge de la Brigade de protection de la famille interviendront afin de nous expliquer comment la police et le parquet s'articulent.

Ce module durera environ deux heures la thématique sera :

« De l'esprit de la loi à l'application de la loi »

Cette conférence est prévue pour être la plus interactive possible. Les intervenants se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Capitaine Derycke même s'il ne peut participer aux réunions de réseau reste un partenaire important et souhaite contribuer aux travaux du réseau. Il nous encourage à participer aux stages croisés, à ce titre, il ouvre la Brigade de Protection de la Famille à vous tous.

Actuellement, nous sommes en plan Vigipirate ce qui implique plus de procédures, plus de barrières à franchir. Cependant, il est tout à fait possible de venir passer une journée complète afin de s'imprégner du travail qui est fait dans cette Brigade.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer un mail à Systemia afin de ne pas saturer les services de police. Nous ferons alors le relais.

Cette invitation vous permet d'être en immersion totale. Il est à noter que les services de police sont sur notre territoire toujours très à l'écoute.

Invitation à l'Assemblée Générale

À l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales de l'arrondissement de Lens vous invite à la conférence :

« De l'esprit de la loi à l'application de la loi »

Mercredi 19 juin 2013 à 15 heures

À la Sous-préfecture de Lens

25 rue du 11 Novembre

Avec la participation :

Madame Stéphanie Lescaut **Vice procureure**

Madame Alexandra Mattioli **Juge d'Application des Peines**

Monsieur Mickael Derycke **Capitaine de la Brigade de Protection de la Famille**

Sous la présidence Monsieur le Sous-préfet Monsieur Pierre CLAVREUIL

Ouvert à tous, inscription gratuite sous réservation :

 : 09.52.63.59.19

Mail : sec.systemia@free.fr